

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 9808

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 33

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Rappelons qu'en déplacement à Rodez, le mardi 3 octobre 2019, pour défendre la réforme des retraites, le président de la République a expliqué ne pas "adorer" le terme de "pénibilité", ""parce que ça donne le sentiment que le travail serait pénible".